



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le conseil de Sainte-Barbe a décidé de fixer les horaires de bureau comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2026 :

Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h30

Le vendredi : 8h00 - 12h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à respecter ce nouvel horaire

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 7^e jour d'octobre 2026.

Chantal Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 7 octobre 2026 entre 8h00 et 22h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour d'octobre 2026

Chantal Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière